

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31811**

Intitulé

MASTER : MASTER Psychologie sociale, du travail et des organisations (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole centrale de Lyon (ECL), Université d'Angers, Université de Lorraine, Université de Nantes, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Lumière - Lyon 2, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Rennes 2	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 315r Ressources humaines, gestion du personnel, organisation du travail (contrôle-prévention)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Ingénierie de formation (analyse des besoins, élaboration de dispositifs de formation, évaluation d'actions de formation)
- Animation de formations professionnelles dans les domaines du management, des relations interpersonnelles, de la communication et du développement personnel
- Intervention psychosociale dans les organisations (accompagnement des changements sociotechniques, diagnostic et conseil, élaboration de plans de communication)
- Gestion des Ressources Humaines (mise en place de dispositifs de recrutement, sélection du personnel, évaluation, gestion des compétences, élaboration d'un plan de formation)
- Amélioration des conditions de travail
- Interventions ergonomiques
- Prévention des risques psychosociaux, préservation de la santé au travail ;
- Aide à l'orientation et à l'insertion ou au reclassement professionnels auprès de demandeurs d'emploi, de salariés en reconversion professionnelle, de jeunes sans qualification, de personnes handicapées
- Mettre en œuvre des études psychosociales rigoureuses, quantitatives ou qualitatives pour identifier les représentations, perceptions, motivations, usages et comportements existants
- Construire des dispositifs expérimentaux destinés à tester et/ou évaluer l'acceptabilité, l'impact et les évolutions induits par un changement ou une innovation
- Élaborer des préconisations concrètes et adaptées centrées sur la dynamique du changement et ses modalités (design, formes, contenus)
- Assurer la supervision et l'animation de stratégies de communication et de démarches de concertation ou de participation
- Mettre en place des indicateurs et des modalités d'évaluation et des outils de veille et de suivi

- Mettre en œuvre une méthodologie de recherche et d'intervention psychosociales
- Utiliser les techniques de recueil et de traitement de données d'enquête
- Analyser les problématiques du changement dans les organisations et savoir mettre en œuvre une démarche d'accompagnement du changement
- Analyser des enjeux, objets et moyens de l'intervention psychosociale
- Élaborer des actions de formation professionnelle continue en réponse à des demandes de terrain
- Concevoir des dispositifs d'intervention dans le champ du travail social
- S'informer des avancées de la recherche en psychologie sociale, du travail et des organisations- Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement à l'orientation et à la mobilité professionnelle.
- Élaborer un dispositif de recrutement et utiliser les techniques et outils d'évaluation et de sélection du personnel (entretien, tests)
- Développer une analyse critique de différentes approches pour le traitement de problématiques de terrain
- Identifier les activités, les rôles de missions des psychologues sociaux et du travail en des champs d'intervention diversifiés
- Situer les activités du psychologue social et du travail dans les contextes juridiques qui règlement le monde du travail
- Prendre en compte les dimensions éthique et déontologique des différentes activités et interventions du psychologue
- S'insérer dans des réseaux professionnels et créer des relations de partenariat avec des acteurs du monde socio-économique

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- Q : Santé humaine et action sociale
- Psychologue social
- Psychologue du travail et des organisations
- Ergonome
- Formateur ou responsable de formation
- Responsable ou assistant d'un service de ressources humaines
- Chargé d'enquêtes
- Chargé d'études en sciences humaines et sociales
- Consultant RH
- Consultant en organisation
- Conseiller à l'emploi
- Conseiller en bilan de compétences
- Conseiller en insertion professionnelle

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

M1502 : Développement des ressources humaines

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Réglementation d'activités :

- Loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au JO du 26 juillet 1985 (article 44).
- Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une

référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31811 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31811 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31811 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31811 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Centrale Lyon, arrêté du : 07/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 18/05/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016

Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018

Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Centrale Lyon](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Rennes 2](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :